

## Appel régional à projets 2018

### Soutien aux établissements pour la mise en place d'organes consultatifs réguliers avec les milieux socioéconomiques

#### Règlement

##### 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre du projet « **Professionalisation et employabilité** », la Direction Afrique de l'Ouest de l'AUF soutient les établissements de la région pour la mise en place ou le renforcement des organes pérennes de dialogue avec leur environnement.

L'appui de l'AUF a pour finalité d'inciter les institutions membres à mettre en place des instances régulières de concertation avec leur environnement socioéconomique, afin de contribuer à renforcer l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés, le transfert de technologie et la valorisation.

**L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 30 septembre 2018 et concerne les projets et activités devant démarrer le 1er janvier 2019.**

##### 2. OBJECTIF

Dans le cadre de cet appel, le soutien de l'AUF se traduit par un appui à la création ou le renforcement d'un organe pérenne de consultation avec les milieux socioéconomiques, ainsi que la mise en œuvre des activités du plan d'actions de cet organe sur 2 ans.

Au sein du présent appel à projets, un organe consultatif régulier est entendu comme toute « **instance, quel que soit son statut, mise en place par l'institution, qui se réunit au moins une fois par an, ouverte à des parties prenantes extérieures au monde académique, et qui émet des propositions** ».

Cet organe peut être un Conseil d'orientation stratégique (COS) de l'établissement, un Bureau de liaison université-entreprises (BLUE), une Cellule d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle, une Structure de transfert et d'innovation (formation continue, valorisation, exploitation de brevets...), ou tout autre organe ayant pour mission de renforcer le dialogue régulier entre l'établissement et son environnement socioéconomique.

La mission de cet organe peut inclure les aspects suivants :

1. Améliorer l'analyse des besoins de compétences auxquelles les formations devraient répondre ;
2. Identifier les stratégies de développement de formations professionnelles de type « alternance » impliquant directement les partenaires économiques ;
3. Optimiser l'employabilité et la rapidité d'insertion professionnelle des jeunes diplômés, et développer la culture entrepreneuriale des étudiants et jeunes

diplômés ;

4. Servir d'interface entre les équipes de recherche, les entreprises et organisations publiques et privées pour le transfert des résultats de recherche, etc.

Le soutien de l'Agence concerne, en totalité ou en partie, les lignes budgétaires suivantes :

- L'organisation d'ateliers d'adoption des textes de création de l'organe consultatif régulier ;
- L'acquisition de matériels bureautiques ou informatiques de l'organe consultatif (30% maximum de la subvention demandée) ;
- Les activités du plan d'actions de cet organe consultatif, tels que les rencontres avec les alumni, l'identification des compétences transversales ou professionnelles de courte durée à intégrer dans les curricula de formation, l'élaboration de contenus de formation continue, les journées de partage sur les applications industrielles des travaux de recherche de l'Université, etc.

NB : la liste des activités proposées ci-dessus n'est pas limitative. Tout porteur de projets peut proposer des activités en phase avec les missions de l'organe à créer ou à renforcer.

### 3. DÉPÔT DU DOSSIER

Les candidatures seront reçues obligatoirement en ligne via le lien suivant : <https://formulaire.auf.org/> au plus tard **le 30 septembre 2018**. Aucun dossier envoyé par voie postale ou par courrier électronique ne sera pris en considération.

Le dossier, pour être complet, doit comprendre le formulaire de candidature en ligne dûment complété par le porteur du projet, annexé des pièces jointes demandées dans ce formulaire, énumérées ci-après :

1. la lettre d'engagement institutionnel de l'établissement porteur du projet, délivrée par le Président ou Recteur de l'établissement ;
2. la proposition de projet, comprenant les parties narrative et budgétaire du projet, selon le canevas fourni par l'AUF ;
3. des accords de partenariat avec des acteurs socioéconomiques, attestant de leur adhésion au projet (souhaité).

Une attention particulière sera accordée aux projets présentés par les plus hautes autorités universitaires, et disposant d'un cofinancement de l'université et/ou de partenaires extérieurs (joindre lettres d'intention de cofinancement).

### 4. CALENDRIER D'INSTRUCTION DU DOSSIER

**14 mai 2018** : lancement de l'appel à projets ;

**30 septembre 2018** : clôture de l'appel à projets ;

**Octobre 2018** : sélection des dossiers par la CRE

**Novembre 2018** : notification par courriel des résultats aux porteurs de projets ;

**Décembre 2018** : signature des conventions d'accompagnement

**Janvier 2019** : Décaissement de la première tranche

**NB. : Le soutien apporté par l'AUF est d'en moyenne 20 000 € sur 2 ans (2019 et 2020).**